

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2021
à 19 heures 30 en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD, Adjointe, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, Mme Liliane CANDY, Mr Jérôme BONNET, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Christian BERNARD, Mme Françoise BOUDIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Sandra BOUCHARD et Thibaut ELAPHOS

Procurations : Thibaut ELAPHOS à Géraldine COULAUD, Adjointe et Sandra BOUCHARD à Florent MARTIN, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

1/ DETR 2022

M. Le Maire propose deux projets à présenter en DETR 2022, à savoir :

- **Priorité n° 1 : Sécurisation à l'Ecole** pour un montant HT global de 52 000 € (réfection cour, barrières...), les aides financières de l'Etat et de la Région sont sollicitées à hauteur de 30 %.

- **Priorité n° 2 : Rénovation de l'Eclairage public** pour un montant HT global de 38 356 € (Eclairage des hameaux de Costebelle, Rourebeau,), les aides de l'Etat et du Département sont sollicitées à hauteur de 30 %.

Adopté à l'unanimité

2/ CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL COLLECTIF (Centre aéré 2022)

M. le Maire propose de reconduire la convention avec la FFRAS 04 pour les vacances scolaires de 2022 (février, Pâques, Eté et Toussaint) pour un montant total de 3 500 € ; Il précise que comme chaque année, la CAF 05 subventionne ce service.

Adopté à l'unanimité

3/ Règlement des factures avant les votes des budgets primitifs 2022

M. le Maire est autorisé à mandater les dépenses d'investissement en 2022 à raison de 25 % des sommes allouées aux budgets primitifs 2021.

Adopté à l'unanimité

4/ Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication

Conformément au Décret 2005-1676, le Maire explique à l'assemblée qu'une redevance d'occupation du domaine public (réseaux aériens, souterrain ou emprise au sol) par les opérateurs de communication est fixée annuellement. L'assemblée charge le maire de recouvrer cette redevance.

Adopté à l'unanimité

5/ Questions diverses

A/ Motion pour le soutien à la filière « Lavande et Lavandin » dans le cadre de nouvelles réglementations européennes « Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques ».

M. le Maire présente cette motion qui est :

Adoptée à l'unanimité

B/ Reconduction du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

La convention de mutualisation avec la CCSB pour l'instruction des documents d'urbanisme est reconduite.

Adopté à l'unanimité

C/ Remboursement d'un trop versé à Groupama

Un trop versé de 1 595.82 € est remboursé par Groupama pour l'assurance « flotte ». M. le Maire est chargé de l'encaissement de ce chèque.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire, Florent MARTIN

